

Vous avez passé les bornes

Le marquis de Castries à Pierre Poivre, le 26 juin 1768

Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/4/23, f°88.

La mention de l'auteur de la lettre : « M. de Castries » en tête du manuscrit est suivie d'un point d'interrogation. Il nous semble qu'on peut être affirmatif pour trois raisons. Primo : Poivre connaît bien le marquis de Castries¹, comme il l'écrit à J. N. Céré et à J. M. Galles : « J'ai meilleure opinion de M. de Castries, il y a plus de 20 ans que j'ai l'honneur de le connaître »² et Poivre est en correspondance avec lui (lettres du 26-11-67 et 20-7-70). Secundo : le marquis de Castries a bien été syndic de la Compagnie des Indes de 1764 à 1768, et il a démissionné de cette fonction le 11 mars 1768³, soit quelques mois avant cette lettre, ce qui explique qu'il ait eu à en faire part à Poivre. Tertio : il est fait mention de M. Steinauer dans la lettre, or Castries et Steinauer se connaissent.⁴

*

L'opinion du marquis de Castries, un bon connaisseur des activités de la Compagnie des Indes et donc de la colonie administrée par Poivre est fort intéressante. Il semble qu'on puisse lui reprocher cependant de ne peser qu'en termes purement économiques.

On retiendra son jugement : « je vois que vous avez passé les bornes de votre autorité, ..., que vous vous êtes élevé au-dessus du Général, et que vous avez formé contre lui une puissance supérieure dans une forme démocratique qui ne cadrera jamais avec une administration monarchique. »

Les termes *le général* et *le commandant* sont les deux désignations habituelles du gouverneur.

Copie de la lettre écrite par M. de Castries (?) à M. Poivre, le 26 juin 1768

J'ai lu avec beaucoup d'attention, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Quoique je ne sois plus syndic de la Compagnie des Indes, les détails dans lesquels vous entrez relativement à la situation de l'Isle de France m'ont fort intéressé. J'en ai trop connu l'importance pour ne pas désirer vivement sa progression et l'estime que vous m'avez inspirée me fait prendre une part très sincère à vos succès.

Je vais répondre actuellement à quelques-uns des objets qui sont traités dans votre lettre ; il serait sans doute essentiel que, vu la faiblesse de notre Marine, on parvint à porter les îles à un point de culture qu'elles puissent se suffire à elles-mêmes pour les choses de la première nécessité. Cela posé, toute autre culture semblerait devoir être sacrifiée à celle des grains, ou tout au moins, celle-ci paraîtrait devoir être la première à laquelle les colons devraient se livrer, mais il ne suffit pas qu'un plan soit utile, il faut qu'il soit exécutable, car si cette culture ne couvre pas les frais du cultivateur, et si elle ne lui présente pas une solde avantageuse [*sic*], dès lors le plan n'est plus admissible, il faut y renoncer, malgré l'utilité de ses vues, et y substituer des projets plus susceptibles d'exécution.

Si même l'exécution de votre plan dépendait d'un surhaussement trop grand dans le prix du grain, dès lors son effet immédiat portant à la fois sur le prix de la main d'œuvre et sur toutes les autres dépenses de l'île, celles du Roi deviendraient si fortes qu'il est à craindre qu'il lui fut impossible d'y suffire.

De plus, si votre culture est entièrement dirigée sur ce point de vue, sans l'étendre en même temps sur celles des denrées plus précieuses, vous perdrez d'une part le commerce d'échange que vous pouvez établir en Asie, sans acquérir de l'autre de retour pour l'Europe, alors le terme de la prospérité des îles sera borné aux dépenses que le Roi voudra et pourra y faire, et vous conviendrez qu'une

¹ Charles Eugène Gabriel de La Croix, marquis de Castries (1727-1800), syndic de la Compagnie (1764-1768), secrétaire d'Etat de la Marine (1780-1787), Maréchal de France 1783.

² Lettre de Poivre à Céré du 6 décembre 1780, ainsi que Poivre à Galles du 1^{er} mars 1781.

³ *La Compagnie française des Indes au 18^e siècle*, Haudrère, t.2, p. 782.

⁴ Base docu => 20 juillet 1770. Poivre au marquis de Castries & Base docu => 18 juillet 1772 – Steinauer au ministre.

colonie qui ne serait fondée que sur l'argent annuel que l'Etat y jetterait sans espérer de dédommagement, ne pourrait jamais former un établissement solide et deviendrait une colonie non sens dans ses principes et dans ses conséquence

Je croirai, Monsieur, que pour remplir à la fois les vues du gouvernement et du cultivateur, il ne faudrait pas prétendre à des productions en grains aussi fortes la première année. Il faudrait au contraire pour encourager les cultivateurs à force d'avances que vous leur permettiez de se livrer aux cultures qu'ils estimeraient la plus avantageuse, en les assujettissant seulement à avoir tant d'arpents cultivés en grain sur tant qu'il y en aurait en autres denrées ; par là un objet précieux dédommagerait des désavantages des comestibles dont la vente seule ne parviendra jamais à couvrir les frais que la culture emporte.

Je conviens que cette marche est plus longue que celle que vous suivez et qu'en attendant votre propriété n'est pas assurée, mais aussi vous opérez plus sûrement. Votre culture d'ailleurs ne doit jamais dépasser de beaucoup votre consommation, sans quoi lorsque le Roi aura rempli ses magasins et qu'il aura assuré pour la défense des colonies, où ira cette production ? Vous êtes engagé dit-on à prendre sur son compte toutes les récoltes, mais enfin tout a un terme, et si l'augmentation de votre population ne produit pas un débouché aux nouvelles récoltes, il faudra ou ruiner le Roi en le chargeant de grains qui périront, ou apporter des changements à ce genre de culture. Or je ne crois pas que l'on put impunément les varier sans suspendre le progrès des îles et sans le ruiner entièrement.

La comparaison que l'on peut faire du produit des îles dans la situation que vous lui désirez avec l'état de conformation que vous venez d'envoyer, prouve l'impossibilité de faire le système de culture auquel vous paraissez être borné, car par son résultat, il paraît, en supposant une denrée dans l'autre un profit de 50 pour cent pour la Compagnie, que les îles auront apporté à l'Europe environ six millions, pour lesquels on n'aperçoit de remboursement que par 7 ou 800 mille livres de café que 3 ou 400 mille de dépense de la Compagnie, et en supposant que le Roi y dépensât 2 millions de livres, il en resterait encore environ 2 millions et demi qui porteraient à faux.

Dans cette situation, la colonie ne pourrait se mettre à son niveau que de deux manières, ou en forçant le Roi d'augmenter ses dépenses de la valeur de cette somme, ou en la faisant perdre à la Compagnie. L'un ou l'autre est également impossible, aussi le résultat de votre plan serait la dépopulation et successivement la destruction de la colonie.

On assure de plus qu'elle est déjà fort arriérée, et qu'elle doit beaucoup, soit à la Compagnie, soit aux anciens colons qui ont transporté leur propriété à ceux existant actuellement. Dans cette supposition, est-ce avec des grains que vous satisferez à tous ces objets de paiement ? Non certainement. Votre système n'est donc pas soutenable, et je n'aperçois de possibilité aux îles pour s'acquitter entièrement qu'en acquérant les épiceries soit en totalité, soit en partie. Sans elles, cette colonie ne peut se soutenir, si elle ne devient pas le dépôt du commerce de l'Asie par ses productions, elle ne pourra jamais entrer en concurrence avec l'Amérique pour les denrées qui leur sont communes. Celles des Indes en auront aussi sur la vôtre, de manière que votre profit se trouvera borné au cabotage. Or ce genre de commerce ne vous procurera que des ressources médiocres ; les profits feront la fortune de quelques armateurs, dont l'objet sera de la faire passer en Europe ; enfin je ne comprends pas, si vos états de situation sont justes, comment la situation des îles pourra subsister.

Je n'entrerai dans aucun détail avec vous, Monsieur, sur ce qui regarde ce qui s'est passé entre le Conseil où vous présidez et le Commandant ; votre réputation, votre intégrité sont des remparts qui donnent à vos amis de grands moyens pour vous défendre. Ce que je ne peux vous dissimuler, c'est que par vos discours aux habitants, par quelques délibérations que vous avez faites ou laissé prendre par le Conseil et que j'ai lues, je vois que vous avez passé les bornes de votre autorité, que vous avez renversé par cette conduite les principes d'administration établis dans la colonie du Roi, que vous vous êtes élevé au-dessus du Général, et que vous avez formé contre lui une puissance supérieure dans une forme démocratique qui ne cadrera jamais avec une administration monarchique.

Je suis fâché, Monsieur, que vos formes aient altéré la satisfaction que votre administration a pu mériter ; j'ai cru devoir vous instruire de l'impression que l'on a reçu dans ce pays-ci à la lecture de toutes les lettres qui sont arrivées des îles. Il vous sera aisé de les effacer en retranchant de votre gestion toutes les choses qui ne lui appartiennent pas, et en concourant de votre côté au maintien de l'autorité de chacun des chefs d'administration, qui ont la confiance du Roi dans les îles.

L'officier supérieur qui va remplacer M. Dumas en attendant le gouvernement général, qui doit le suivre de près, est un homme estimable, aussi intègre, et dont les vues sont aussi saines que les vôtres. Je ne connais rien de mieux à en dire, je l'aime fort et suis persuadé que vous vivrez bien ensemble.

J'ai l'honneur, etc.

[Absence de signature]

* * *